

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 26 MAI 2021 A 18 H

Date de la convocation : 20 mai 2021

Présents :

Jean-Marie REY, Maire
Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, Adjoints
Yveline CORDIER, Bruno PROIETTI, Marielle BOY, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Lisa FAURE (à compter de la délibération n°3), Fabrice LOISEAU

Procurations :

Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD
Jean-Michel BRUNET à Jean-Marie REY
Gabrielle GUIBERT à Bruno PROIETTI
Pierre SAVOLDELLI à Alexandre GOUEL

Secrétaire de séance : Fabrice LOISEAU

La séance est ouverte à 18h, en direct sur Facebook live, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; il nomme le secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 21 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 21 avril 2021.

I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/ APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'UNE PRESTATION DE SERVICE DE TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES SUR LA STATION DE SERRE CHEVALIER VALLEE

Le rapporteur informe l'assemblée que depuis plusieurs années les communes membres du domaine skiable de Serre Chevalier Vallée se sont regroupées afin de passer un marché public commun pour les transports sanitaires terrestres liés à l'évacuation des blessés du domaine skiable.

Après la commune du Monétier-les-Bains lors du précédent marché, la commune de Saint-Chaffrey devient coordonnateur du groupement pour le nouveau groupement de commandes afin d'établir le marché pour les 3 saisons d'hiver à venir.

A ce titre, il est proposé une délibération afin de décider la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de transports sanitaires dans la vallée de la Guisane pour trois saisons d'hiver 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024, dont les membres sont :

- La commune de Briançon
- La commune de Puy Saint Pierre
- La commune de Puy Saint André

- La commune de Saint-Chaffrey
- La commune de La Salle-les-Alpes
- La commune du Monétier-les-Bains

La commune de Saint-Chaffrey sera responsable de la procédure de passation du marché.

La commission d'appel d'offres compétente sera la commission d'appel d'offres mixte, constituée de représentants de la commission d'appel d'offres de chacun des membres du groupement ayant voix délibérative.

Pour la représenter au sein de la Commission d'appel d'offres mixte du groupement de commandes, et en application de l'article L.2121-21 et 22 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner pour la commune du Monétier-les-Bains 2 élus titulaires et 2 élus suppléants.

Les titulaires désignés seront Muriel PAYAN et Violaine PIQUET-GAUTHIER

Les suppléants désignés seront Jean-Michel BRUNET et Bruno PROIETTI

Approuvé à l'unanimité

2/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICES DE NAVETTE A DESTINATION DU MARCHE DE BRIANÇON

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que la commune et le Centre Communal d'Action Sociale ont mis en place il y a plusieurs années une navette pour nos anciens, les mercredis d'intersaison, à destination du marché de Briançon. Cette navette sera prochainement reprise par la Communauté de Communes du Briançonnais dans le cadre du transfert de la compétence mobilité.

En attendant cette reprise effective, il a été décidé d'étendre ce service aux aînés des communes de La Salle les Alpes et de Saint-Chaffrey.

A ce titre il est proposé l'adoption d'une délibération afin de préciser les modalités de gestion entre les communes, pour la période d'intersaison du printemps 2021, soit du 19 mai au 30 juin 2021, de ce service assuré matériellement par la commune du Monétier-les-Bains, sans contrepartie financière des autres communes.

Approuvé à l'unanimité

3/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapporteur informe le conseil municipal que dans toutes les communes de plus de 1000 habitants, un règlement intérieur vient préciser le fonctionnement du conseil municipal et notamment les modalités de convocation ou de déroulement des séances.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur pour la période 2020-2026.

Approuvé à l'unanimité

II- AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le rapporteur informe que le tableau des effectifs doit être modifié pour prendre en compte les évolutions suivantes :

- Augmentation du temps de travail pour le poste de secrétariat à l'urbanisme (passage de 30h/hebdo à 35h/hebdo)
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal 1ère classe pour le nouveau projectionniste du cinéma (temps non complet-80%)

Approuvé à l'unanimité

III – URBANISME

5/ ACHAT DE LA PARCELLE AS48 APPARTENANT A MME FLORENCE BOUTTIER LIEU-DIT « PRES CHABERT »

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que Madame Florence BOUTTIER est propriétaire de la parcelle cadastrée AS 148 lieu-dit « Prés Chabert » d'une superficie de 60m².

Ladite parcelle est située en zone Ut du Plan Local Urbanisme, correspondant à l'orientation d'aménagement et de programmation sectorielle n°1 « Front de neige / CCAS (UTN structurante) ».

La maîtrise foncière de ce secteur est indispensable à la pérennité économique et touristique du territoire. De ce fait, la commune a proposé à Madame Florence BOUTTIER d'acheter sa parcelle AS 148, lieu-dit « Prés Chabert » d'une superficie de 60 m² au prix de 250€/m², soit un prix total de 15 000€. Cette dernière a accepté cette offre.

La délibération approuve l'achat de la parcelle AS 148 au prix total de 15 000€ (soit 250€/m²), autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition, demande l'exonération des droits d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts et dit que les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la Commune.

Approuvé à l'unanimité

6/ DENOMINATION DES RUES

Le rapporteur expose les modifications à apporter à la dénomination des rues dans les hameaux de la commune, afin de satisfaire aux obligations relatives à l'adressage dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Approuvé à l'unanimité

IV – AFFAIRES FINANCIERES

7/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Lecture est donnée des comptes de gestion établi par le Trésorier de Briançon pour l'année 2020.

Il convient de s'assurer que le montant des écritures et les résultats sont les mêmes que ceux inscrits dans les registres communaux.

Approuvé à l'unanimité

8/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le rapporteur invite maintenant l'assemblée à visualiser les comptes administratifs pour s'assurer que les montants sont les mêmes que ceux présents dans les comptes de gestion.

Approuvé à l'unanimité – Le Maire ayant quitté la salle

9/ AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il convient désormais de confirmer l'affectation des résultats 2020 en priorisant l'affectation en section d'investissement si besoin.

Approuvé à l'unanimité

10/ REMISE EN ETAT D'OBJETS D'ART SACRE A L'EGLISE DU CASSET : DON DE L'ASSOCIATION PAROISSIALE DE LA GUISE

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que les paroissiens de la vallée ont proposé à la commune un don de 1 924,83€ permettant de prendre en charge (hors TVA) la remise en état d'une croix d'autel et d'un pique cierge du XIXème siècle utilisés à l'église du Casset. Afin d'accepter ce don, une délibération est nécessaire et est donc soumise à l'approbation du conseil.

Approuvé à l'unanimité

11/ REDUCTION DE LOYER POUR LES SOCIOPROFESSIONNELS LOCATAIRES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la fermeture des commerces imposée par les contraintes sanitaires ainsi que la fermeture des remontées mécaniques durant la saison d'hiver 2020/2021, l'activité économique a fortement souffert.

Afin de soutenir les socioprofessionnels locataires de la commune et impactés par la crise sanitaire, il est proposé de réduire le montant des loyers pour la saison d'hiver 2020/2021 à hauteur de 30% pour les mois de décembre 2020, janvier, février, mars et avril 2021.

Approuvé à l'unanimité

12/ ETUDES PRELIMINAIRES REFUGE DU CLOT DES VACHES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de refuge d'altitude au lieu-dit du Clot des Vaches. Dans le cadre de la diversification touristique, ce projet peut bénéficier de financement au titre de la politique contractuelle des espaces valléens.

L'année 2021 voit démarrer ce projet par son étude détaillée pour laquelle il est nécessaire de solliciter les partenaires financiers que sont l'Etat et la Région.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 19h00